



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan pauvreté

Question au Gouvernement n° 2632

Texte de la question

PLAN PAUVRETÉ

M. le président. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Mme Florence Morlighem, devenue députée de la onzième circonscription du Nord le 18 janvier dernier, en remplacement de M. Laurent Pietraszewski. Chère collègue, vous avez la parole.

Mme Florence Morlighem. Monsieur le président, mes chers collègues, merci de votre accueil.

Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, la pauvreté est un fléau dans notre pays, où près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

M. Éric Straumann. Et ça augmente...

Mme Florence Morlighem. Le Gouvernement a pris le problème à bras-le-corps, présentant en septembre 2018 une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui transforme notre modèle social en investissant, entre autres, dans l'éducation et la formation, ainsi que dans l'accompagnement et l'émancipation sociale par l'emploi. Les premiers résultats sont là, avec une baisse du chômage, certes trop faible encore, mais incontestable. Le Gouvernement et la majorité se voient confortés dans la logique d'insertion par le travail.

M. Éric Straumann. Mais non ! Vous n'avez rien fait !

Mme Florence Morlighem. Je veux évoquer aujourd'hui la question spécifique de la précarité alimentaire. Une étude du Secours populaire publiée en septembre 2018 affirme que près de la moitié des Français les plus pauvres ne sont pas en mesure d'assurer trois repas par jour et ne peuvent se permettre de manger du poisson ou de la viande qu'une fois par semaine.

Madame la secrétaire d'État, vous le savez, des associations combattent au quotidien contre la précarité en distribuant des aliments ou des repas. La loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire oblige la grande distribution à donner les invendus alimentaires qu'elle jetait auparavant. Mais des acteurs de terrain, en particulier de la onzième circonscription du Nord – Lille, Lomme, Armentières – m'ont signalé des difficultés dans la redistribution alimentaire, entre la récupération de ces invendus et le don aux bénéficiaires.

Je me fais ici la porte-parole des acteurs de terrain qui suggèrent la mise en place d'un service de coordination de la redistribution alimentaire, nouvel outil économique, solidaire et responsable, qui créerait de surcroît des emplois d'insertion à court et moyen termes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM ainsi que sur plusieurs bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Permettez-moi, madame la députée, de commencer par vous souhaiter moi aussi la bienvenue au sein de cet hémicycle et au sein de l'Assemblée nationale.

Depuis plus de deux ans, en effet, le Gouvernement a souhaité faire du combat contre la pauvreté et pour l'inclusion une priorité absolue.

M. Éric Straumann. Et, pourtant, la pauvreté augmente !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Car, oui, c'est en prévenant la pauvreté dès le plus jeune âge et en favorisant la sortie de la pauvreté par l'emploi que nous permettrons à chacun de nos concitoyens de trouver, ou de retrouver, leur place dans la société. C'est tout l'objet du travail que je mène avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République.

Ces actions fortes ne nous font pas oublier ceux qui ont faim. Je voudrais à mon tour saluer le travail de l'ensemble des réseaux associatifs, des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, de leurs bénévoles et de leurs salariés, sans oublier les agents de l'État qui concourent à distribuer l'aide alimentaire. Cette communauté, mobilisée aux côtés des personnes les plus fragiles, joue un rôle essentiel pour permettre à plus de 5 millions de personnes en situation de vulnérabilité de mieux s'alimenter. Ce sont avant tout des bénévoles qui assurent la logistique et la distribution des denrées ; sans leur engagement, l'aide alimentaire n'aurait pas la même réalité.

La loi du 11 février 2016 a permis de conjuguer lutte contre le gaspillage et lutte contre la précarité alimentaire. En pratique, vous l'avez rappelé, son application est parfois difficile. C'est pour cette raison que mes services et moi-même travaillons avec l'ensemble des acteurs pour améliorer ce dispositif et trouver des solutions pérennes.

S'agissant de la proposition que vous faites d'un service de coordination, je ne peux que vous inviter à vous rapprocher de mes services pour en étudier la faisabilité. Mais je veux vous rassurer, ainsi que l'ensemble des acteurs : le Gouvernement sera toujours à leurs côtés pour œuvrer dans ce sens. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Florence Morlighem](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2632

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme Dubos)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme Dubos)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 janvier 2020](#)